

Avis voté en plénière du 9 juin 2015

Le stockage de l'énergie électrique : une dimension incontournable de la transition énergétique

Déclaration du groupe de la CGT

Comment rendre le développement économique compatible avec une production et une consommation d'énergie respectueuses de l'avenir de la planète et de l'intérêt de tous les peuples ? C'est le fil conducteur de plusieurs avis votés par notre assemblée, notamment ceux sur la loi de transition énergétique et sur les enjeux de la COP21.

Refusant de se situer dans un clivage stérile entre partisans du tout nucléaire d'un côté ou partisans du tout énergies renouvelables de l'autre, le rapporteur tient le pari difficile d'éclairer les conditions à réaliser pour atteindre l'objectif de *mix* énergétique fixé par la loi, à partir d'une problématique décisive : le stockage de l'énergie électrique.

Le rapporteur aura réussi à nous le faire comprendre au travers de multiples auditions. L'avis, les annexes qui l'accompagnent, participent de l'effort pédagogique indispensable pour passer d'un sujet aussi technique à un enjeu démocratique. Démarche ô combien nécessaire pour favoriser l'appropriation par le plus grand nombre des enjeux du stockage, que préconise l'avis.

L'objectif du stockage stationnaire est d'éviter de perdre de l'électricité produite, quand la demande est inférieure à la production et, à l'inverse, quand la demande est forte, d'assurer la permanence de l'alimentation, même si une partie des équipements solaires ou éoliens n'est pas en situation de produire. L'avis souligne, à juste titre, que les besoins de stockage dépendent de la qualité des réseaux. De plus, le développement d'énergies renouvelables intermittentes pose de nouveaux enjeux : ainsi RTE prévoit que pour une proportion de 23 % d'EnR en 2020, 2 000 km d'ouvrages très haute tension devront être construits pour un coût évalué à 1,5 milliard d'euros.

En matière de mobilité, les transports représentant 27 % du total des émissions de CO₂, la propulsion électrique semble la solution la plus efficace à condition que la production électrique nécessaire soit décarbonée, et que le stockage soit adapté aux conditions de mobilité actuelle et à venir.

La CGT se retrouve dans les différentes propositions de l'avis. Elle en souligne certaines : la fixation du prix des émissions de CO₂ à la hauteur de leurs dégâts réels et la prise en compte de l'ensemble des coûts dans une nouvelle conception des modèles économiques et financiers ; l'évaluation des conséquences financières des différents scénarii ; la nécessité de s'assurer des compétences de personnels formés de haut niveau susceptibles de s'adapter rapidement aux évolutions technologiques ; allier recherche, plateformes expérimentales aux moyens mutualisés avec la mise en place de filières structurées et d'une véritable coopération industrielle européenne.

La CGT a voté l'avis. Elle attire l'attention sur l'importance pour le futur à ce que la dimension technique des sujets n'amointrisse pas la portée politique de leur traitement par le CESE.